



Contrôle de Conformité de Raccordement

Assainissement Collectif - Client Domestique

(en vertu des articles L.1331-1 et L 1331-4 du Code de Santé Publique)



| | | |
|---|--|--|
| Date du contrôle : 20/07/2020 | Contrôle effectué par: <input type="radio"/> temps de pluie <input checked="" type="radio"/> temps sec Nom du contrôleur: Martin PELE | Contrôle effectué en présence: <input checked="" type="radio"/> du Client <input type="radio"/> d'un Représentant |
|---|--|--|

| | |
|-------------------------------|---------------------------|
| Adresse du branchement | |
| Rue | 40 RUE NOTRE DAME |
| Code postal / Commune | 49290 CHALONNES SUR LOIRE |
| N° de dossier | 557494 |

| | |
|-----------------------------------|--------------------------------|
| Propriétaire de l'immeuble | |
| Nom | COMMUNE DE CHALONNES SUR LOIRE |
| Rue | PLACE DE L HOTEL DE VILLE |
| Code postal / Commune | 49290 CHALONNES SUR LOIRE |

| | |
|---------------|--|
| Client | |
| Nom | |
| Prénom | |

| | |
|---|---|
| Nature réseau public: <input type="radio"/> Séparatif EU <input checked="" type="radio"/> Unitaire | Activité ou type de rejet du Client : <input checked="" type="radio"/> Domestique <input type="radio"/> Spécifique : <input type="text"/> |
| | Qualité du Client: <input type="radio"/> Locataire <input checked="" type="radio"/> Propriétaire |

- Cession immobilière Campagne de Contrôle Contre-visite
 Demande Client Demande Collectivité Autre demande :

La vérification de la conformité, c'est-à-dire du bon écoulement de la totalité des eaux usées et/ou pluviales dans leur réseau respectif, est effectué sur le base des informations données par le client et notamment concernant le lieu et le nombre des installations à contrôler. Aussi:

Madame, Monsieur , certifie sur l'honneur que ces informations sont bien conformes a celle décrites ci après.

Le client certifie également que:

- L'installation ne dispose pas d'assainissement individuel
 L'installation dispose d'un assainissement individuel (si l'installation possède une fosse septique se reporter au point 4).

Signature

| |
|--|
| |
|--|



Contrôle de Conformité de Raccordement

Assainissement Collectif - Client Domestique

(en vertu des articles L.1331-1 et L 1331-4 du Code de Santé Publique)



3- RACCORDEMENT DES EAUX PLUVIALES (Partie privée)

Type de tests réalisés: Colorant Fumée Bruit Ecoulement

| Installation | Localisation | CONFORME (nombre) | NON CONFORME (nombre) | Destination |
|--------------|--------------|-------------------|-----------------------|------------------|
| Gouttière | | 1 | 0 | Surface parcelle |

Surface estimée de toiture et/ou terrasse, cour etc.... non conforme (active): 0 m²

Anomalies constatées:



Contrôle de Conformité de Raccordement

Assainissement Collectif - Client Domestique

(en vertu des articles L.1331-1 et L 1331-4 du Code de Santé Publique)

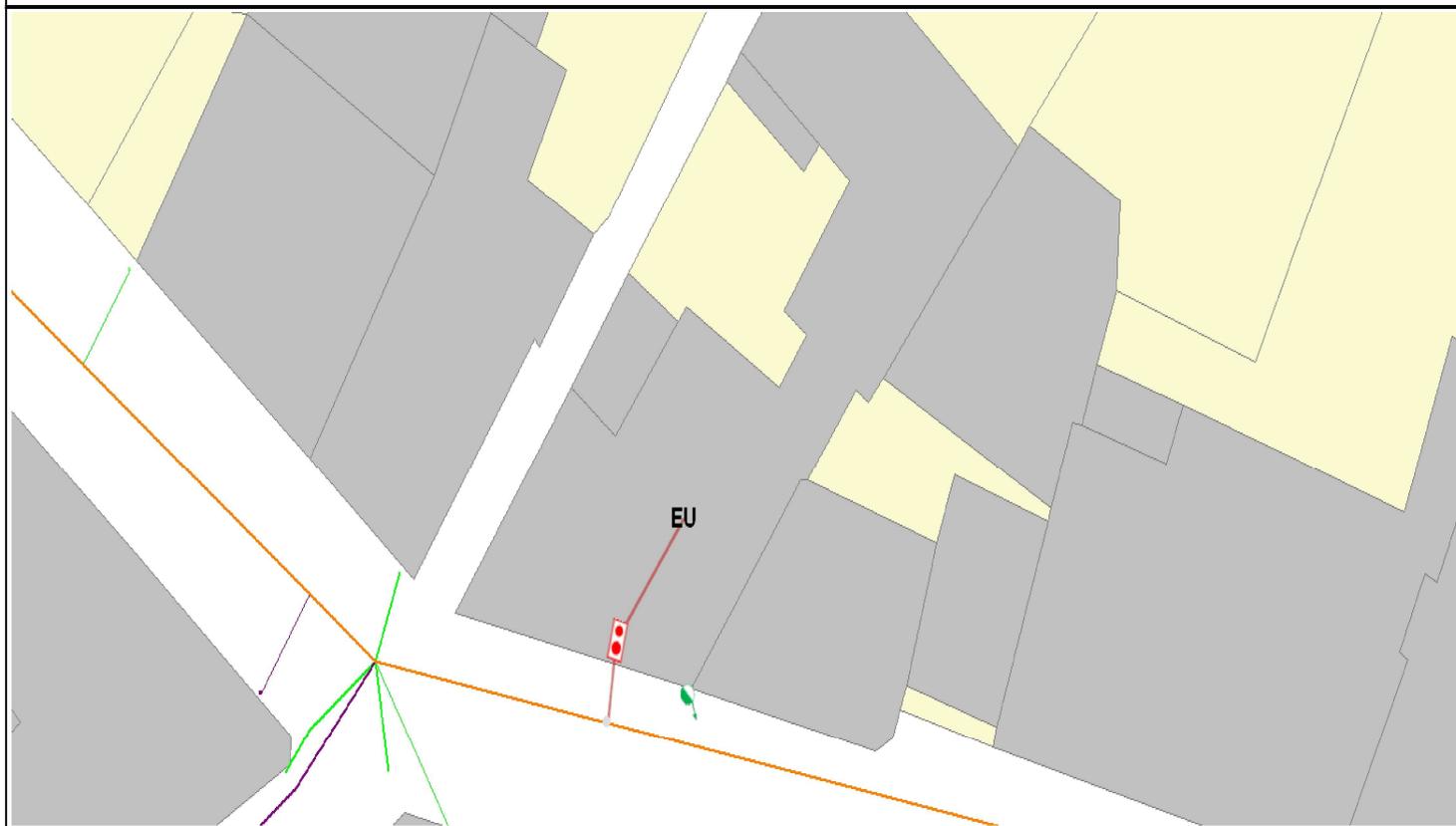


4- DECONNEXION DE L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL (sur la base des éléments fournis par le client)

| Déconnexions des Installations individuelles (si l'habitation était en assainissement autonome avant raccordement au réseau public) | Type | Déconnecté | Vidangé | Remblayé | Désinfectée | Non renseigné |
|--|-------|------------|---------|----------|-------------|---------------|
| | Fosse | | | | | |
| Autre | | | | | NON | |

Observations:

SCHEMA DE PRINCIPE DE L'INSTALLATION ET LOCALISATION DES ANOMALIES:



Légende

| | | | | | | | | | |
|--|----------------------------|---|-------------------------|---|---|---|---|---|------------------------|
|  | Bac à graisses |  | Puisard | EV Eaux vannes |  | Fosse étanche |  | Liaison EU | |
|  | Fosse septique |  | Fosse toutes eaux | EM Eaux ménagères |  | Relevage |  | Liaison pluviale | |
|  | Avaloir simple |  | Avaloir+Regard | EU Eaux usées |  | Puits |  | Arbre | |
|  | Déshuileur séparateur d'HC |  | Boite de branchement | EP Eaux pluviales |  | Event |  | Cours d'eau | |
|  | Regard non visitable EP |  | Regard non visitable EU |  | Siphon |  | Tampon sur chaussée EU |  | Tampon sur chaussée EP |
|  | Regard visitable EP |  | Regard visitable EU |  | Bonde siphon EP |  | Bonde siphon EU |  | Gouttière |
|  | Grille EP |  | Grille EU |  | Grille Aquadrain (EP) |  | Gouttière en surface |  | Stockage Eau de Pluie |
|  | Sens d'écoulement EP |  | Sens d'écoulement EU | | | | | | |

Plan non contractuel - Tracé des réseaux indicatifs

LEXIQUE

- **EV** : Eaux Vannes (eaux provenant des WC)
- **EM** : Eaux Ménagères (eaux provenant de la cuisine, salle de bain, lave linge, lavabos,...)
- **EU** : Eaux Usées (ensemble des eaux vannes et des eaux ménagères)
- **EP** : Eaux Pluviales
- **RR** : Regard de répartition



Contrôle de Conformité de Raccordement

Assainissement Collectif - Client Domestique

(en vertu des articles L.1331-1 et L 1331-4 du Code de Santé Publique)



CONCLUSION

Le raccordement des installations au réseau public d'assainissement

- ne présente pas d'anomalie apparente (conforme)
- n'est pas réalisé conformément à la réglementation en vigueur (non-conforme)
 - Immeuble non raccordé au réseau public
 - Défaut d'étanchéité des installations privées
 - Evacuation des eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées (cas d'un réseau séparatif)
 - Evacuation des eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales (cas d'un réseau séparatif)
 - Fosse d'installation d'assainissement non collectif en service et raccordée au réseau d'assainissement
 - Une partie des installations n'est pas raccordée au réseau d'assainissement
 - Raccordement non conforme sur le tabouret de branchement
 - Absence de boite de branchement ou de siphon disconnecteur EU
 - Absence de boite de branchement EP
 - Autres, à préciser:

DESCRIPTION DES ANOMALIES/ COMMENTAIRES

Le Client ou son représentant
(date, nom, prénom, signature)

SAUR
(date, nom, prénom, signature)

Collectivité (le cas échéant)
(date, nom, prénom, signature)

Nota: Le bon fonctionnement du branchement n'est, quels que soient les résultats du contrôle, pas garanti en cas d'utilisation anormale des installations (en particulier introduction d'objets ou de substances risquant de provoquer une obturation totale ou partielle) ou de vice caché. Le contrôle ne porte pas, par ailleurs, sur la conformité des installations privées (étanchéité, siphon, contre pente...) La validité du contrôle est limitée à trois mois.



Contrôle de Conformité de Raccordement

Assainissement Collectif - Client Domestique

(en vertu des articles L.1331-1 et L 1331-4 du Code de Santé Publique)



Des photographies de l'installation ont-elles été prises?

oui non

En cas de non-conformité

Le règlement des Services d'Assainissement ainsi que le Code de la Santé Publique prévoient notamment que, dans le cas d'un réseau séparatif tel que celui de votre Commune :

- Toutes les installations intérieures d'eau usées (eaux ménagères, de toilettes et WC) doivent être raccordées au réseau d'eaux usées ;
- Le déversement, dans le réseau, des fosses étanches et des fosses septiques est interdit. Ces ouvrages doivent être vidés, désinfectés et comblés ;
- Les eaux pluviales (eaux de toitures, de cours, de drainages, d'épuisement, etc...) ne sont pas admises dans le réseau d'eaux usées et doivent être dirigées vers le fossé, le caniveau ou, le cas échéant, dans le réseau d'eaux pluviales.

L'absence de raccordement constitue une nuisance pour la Collectivité qui a fait l'effort de se doter d'un réseau de collecte et d'une station d'épuration. Par ailleurs, le fonctionnement de cette dernière peut être gravement perturbé en cas de non-respect des dispositions réglementaires.

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance des anomalies cochées ci-dessus et de réaliser les modifications nécessaires pour mettre en conformité vos installations dans les meilleurs délais à compter de la réception du présent contrôle.

Dans ce cas, vous voudrez bien tenir informé le gestionnaire du service d'assainissement de l'exécution de ces travaux afin de convenir d'une nouvelle vérification. Pour toute précision, vous pouvez joindre le service Clientèle SAUR - 71 avenue des Maraichers - 49400 ST LAMBERT DES LEVEES - Tel: 02.44.71.05.50

Références réglementaires

-Code Général des Collectivités Territoriales -Code de la Santé Publique - Code de l'Environnement - Loi n° 2006-1772 du 30/12/2006 sur l'eau et les milieux aquatiques

La vérification de la conformité, c'est-à-dire du bon écoulement de la totalité des eaux usées et/ou pluviales dans leur réseau respectif, est effectuée sur la base des informations données par le Client et notamment concernant le lieu, l'emplacement et le nombre des installations à contrôler. Aussi, le Client, certifie sur l'honneur que les installations correspondent bien à celles quantifiées ci-dessus et sont bien, par ailleurs, à usage domestique.

Le présent avis est donné sur la base des déclarations du propriétaire ou de l'occupant des lieux et selon un constat de visu des installations réalisé à la date du contrôle sans démontage.

Les investigations, entreprises par SAUR, s'inscrivent spécifiquement dans le cadre de la mission qui lui a été confiée et ne comportent aucun démontage d'installations

Le Client, certifie également que l'installation ne dispose pas d'assainissement individuel ou que celui-ci n'est pas en fonctionnement pour l'assainissement. Dans le cas où le contrôle est effectué en l'absence de l'occupant, le présent document, pour valoir ce que de droit, devra être retourné signé du Client à SAUR.

Le bon fonctionnement du branchement n'est, quels que soient les résultats du contrôle, pas garanti en cas d'utilisation anormale des installations (en particulier introduction d'objets ou de substances risquant de provoquer une obturation totale ou partielle) ou de vice caché. Le contrôle ne porte pas, par ailleurs, sur la conformité des installations privées (étanchéité, siphon, contre pente...). Ce document ne constitue pas une attestation de garantie de bon fonctionnement pour une durée quelconque. Le présent contrôle ne constitue pas un test d'étanchéité des installations privées (intérieures et extérieures). La responsabilité de la SAUR en matière d'assainissement ne peut se trouver engagée à la suite de dysfonctionnements survenant pour des causes imprévisibles après la transaction immobilière.

Le contrôle ne peut préjuger en rien de la méthodologie et du mode opératoire utilisé à la date de la construction de ladite installation.

La conformité des raccordements électriques des différents éléments de l'installation au réseau électrique principale de l'immeuble est exclue du champ du présent contrôle.

La reproduction de ce document ne peut être réalisée que sous sa forme complète.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique pour la gestion du Service Public d'Assainissement Collectif. Le recueil des informations correspondantes, entrepris par SAUR, s'inscrit spécifiquement dans le cadre de la mission qui lui a été confiée. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit, veuillez vous adresser sur simple demande écrite à votre service clientèle habituel.

Toute modification des installations rend caduque le présent contrôle